

## STATUT APPRENANT EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue s'adresse à tous les adultes ayant quitté le système de formation initiale et souhaitant progresser dans leur vie professionnelle grâce à l'obtention d'un diplôme ou l'acquisition de nouvelles compétences. La personne qui s'inscrit au titre de la formation professionnelle continue aura le statut de **apprenant de la formation professionnelle continue**.

Toutes les personnes s'inscrivant à l'IPER, sauf cas particulier, relèvent de ce statut.

- Une convention de formation professionnelle sera établie entre l'employeur / employeur et l'IPER
- Ou un contrat de formation professionnelle sera établi entre la personne et l'IPER

## STATUT AUDITEUR LIBRE

- Est considéré comme Auditeur Libre (AL) une personne choisissant de suivre une ou plusieurs formation(s) sans objectif professionnel et sans évaluation des acquis
- Financement individuel uniquement

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Pour le titre Chargé(e) de mission pastorale :** voir conditions particulières p. 5

**Pour les DUER, DUFPP, CUER, CUFPP :**

- Être titulaire du baccalauréat ou équivalence (pour les étrangers)
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française. À l'inscription, il vous sera demandé de justifier d'un niveau de langue certifié : DELF B2 (Diplôme d'Études en Langue Française) ou à défaut un test de niveau organisé par l'ILCF (UCLy)
- Pour les DUFPP et CUFPP : être envoyé par sa structure (service diocésain, congrégation religieuse, établissement scolaire) et fournir une lettre d'envoi

**Pour les modules à la carte, les Lundis de théologie pastorale et les sessions :**

Aucun niveau demandé, mais une aptitude à suivre une formation de niveau universitaire est recommandée.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Pour le titre Chargé(e) de mission pastorale :**

- Entretien pédagogique avec la responsable pédagogique de la certification afin de définir le cursus de formation (rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de l'IPER) - Prévoir de fournir un CV avant l'entretien

**Pour les DUER, DUFPP, CUER, CUFPP :**

- Entretien pédagogique avec la direction de l'IPER afin de définir le cursus de formation (RDV à prendre auprès du secrétariat de l'IPER) puis inscription pédagogique (dossier pédagogique à remplir pour tous)
- Réception du devis et du contrat pédagogique envoyés par le secrétariat
- Renvoi du contrat pédagogique signé par l'étudiant. Devis signé par l'employeur
- Dossier administratif pour une première inscription (dossier à envoyer par mail) et pièces à fournir :
  - voir dossier d'inscription et règlement des études
- La convention / contrat de formation professionnelle sera également envoyé(e) par le secrétariat dès que votre dossier (administratif et pédagogique) sera finalisé

**Pour inscriptions hors cursus :** Inscription auprès du secrétariat de l'IPER

**Pour le CERPAL :** CV et lettre de motivation - Voir aussi dossier d'inscription et règlement des études

## TARIFS\*

Nb d'heures		13,60 €/heure
8	TD méthodologie approfondie	108,80 €
10	TD d'histoire	136,00 €
12	Cours et TD Philo / Sciences humaines	163,20 €
14	Cours Histoire / Théo pastorale / TD morale	190,40 €
15	Bloc de compétences D	204,00 €
18	TD d'exégèse	244,80 €
20	Cours Morale / Exégèse / TD dogme	272,00 €
22	Cours Dogme	299,20 €
26	Cours Analyse de pratiques	353,60 €
45	Session	612,00 €
45	Bloc de compétences A - C	612,00 €
Forfait	CERPAL	1 500,00 €
Forfait	Formation pratique	490,00 €

\* Le tarif des cours est un tarif semestriel et le tarif des TD est un tarif annuel.

Conformément aux conditions générales de vente :

- si vous êtes bénévole dans une structure ecclésiale, le tarif est ramené à 11,40 € / heure.

- si vous effectuez votre formation à titre individuel, le tarif est ramené à 9 € / heure.

Un devis personnalisé vous sera alors établi.

### Pour le titre **Chargé(e) de mission pastorale** : tarif unique **13,60 € / h**

Le coût des blocs de compétences A à D du titre sont indiqués dans le tableau des tarifs

- Pour le bloc de compétences E qui se construit à la carte, se reporter aux coûts indiqués dans le tableau pour chaque cours ou Travaux Dirigés (TD) choisis
- Pour les blocs A à D, il est possible de recourir au financement par son Compte Personnel de Formation (CPF).

### FRAIS ANNUELS POUR TOUTE INSCRIPTION

Ces frais sont à ajouter au coût de la formation :

- 106 € : frais administratifs
- 48 € : bibliothèque (optionnel pour certaines formations)
- 15 € : fond de solidarité étudiants
- 55 € : frais administratifs pour les Lundis de théologie pastorale ou inscription à un seul cours
- Pour un dossier d'inscription avec des demandes d'équivalence, des frais complémentaires peuvent être demandés.



Tout travail non validé ou non rendu dans l'année universitaire en cours donnera lieu à une réinscription l'année universitaire suivante (frais administratifs).

Tarifs indicatifs pour l'année universitaire 2023-2024 et susceptibles d'évoluer suite à la répercussion de l'augmentation annuelle des tarifs de l'UCly, pour les années suivantes.